

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'in	Date d'inspection	
Nadia Mallais	2021125		Le 24 jaı	Le 24 janvier 2023	
Nom de l'établissement			Numéro	de téléphone	
La Garderinade			(506) 85	(506) 855-4947	
Adresse			,		
158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste			
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		èglement	nent Date limite pour Date d'attestatio de la conformité		
Commentaires généraux					
Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants -Accès à l'établissement agréé -Le ratio enfant-éducatrice\éducateur -Afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement -Les activités quotidiennes sont planifiées et documentées -Matériels et équipement de jeux extérieur Au moment de l'inspection de surveillance, les enfants tern nettoyé ensemble le bocal du poisson. Par la suite, il y a ed'animaux). Les enfants ont ensuite manger leur collation	t s minaient de eu une activi	regarder té dirigée			
original signé par Paula Morin Signature de la personne responsable de la délivrance de	e Date		24 janvier 2023		
permis	, Date	•			
original signé par Nadia Mallais			24 janvier 2023		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	Э			